

« En France, la décentralisation a nui au patrimoine »

Propos recueillis par Marie Briand-Locu, le 14/09/2018 à 10h32



Le montant des futures recettes du Loto du Patrimoine, destiné à financer la restauration de monuments historiques, est estimé de 15 à 20 millions d'euros selon la Française des jeux. Pour Alain de la Bretesche, président de la fédération Patrimoine Environnement, la réorganisation territoriale a porté atteinte à la préservation du patrimoine.



En Complément

➤ C'est aujourd'hui le grand tirage du Loto du patrimoine

Autour de cet article



France
Cinq pépites du patrimoine religieux



France
La majorité envisage une refonte de l'impôt sur les successions

La Croix : Peut-on parler, comme le sous-entend Stéphane Bern, d'une « politique à deux vitesses » du gouvernement concernant la préservation du patrimoine ?

Alain de la Bretesche : Pendant longtemps, une ligne de crédit du ministère de la culture finançait la préservation du patrimoine local. Mais elle a été transférée aux départements lors de la décentralisation. Or, ces mêmes départements ont dû resserrer leur budget, notamment lorsqu'ils ont dû financer le RSA, en 2007. Le patrimoine a été dès lors laissé pour compte.

i Pourquoi lire La Croix ?

La Croix vous donne, au quotidien, des raisons d'espérer.



Par ailleurs, l'État rétrocédait une partie des successions en déshérence à la Fondation du patrimoine qui organise le Loto du patrimoine. Désormais, ces fonds sont moindres et ce type d'initiative permet de trouver de nouveaux financements.

Des millions d'euros du budget de l'État ont été alloués à la restauration du Grand palais. Cela me paraît disproportionné compte tenu des fonds destinés au patrimoine local dit « vernaculaire », qui rassemble des lavoirs, des calvaires ou des églises non classées de petites communes.

À lire aussi



➤ **Patrimoine, Stéphane Bern rue dans les brancards**

Quelle est la part du financement de l'État destinée à la préservation du patrimoine ?

A. B. : Le budget de l'État alloué au patrimoine stagne depuis de nombreuses années à 350 ou 370 millions. Or, il en faudrait beaucoup plus. Le nombre de monuments classés en France équivaut à celui de la seule région de Bavière, en Allemagne. Il y en a trop peu.

Par ailleurs, certaines subventions publiques destinées à des patrimoines locaux ne sont pas dépensées dans l'année et retournent dans le budget de l'État. Ce cas de figure survient par exemple lorsque la collectivité locale n'a

pas commencé les travaux à temps.

Et les contrats pluriannuels sont encore trop rares en France. Ces « fuites » de subventions, faute de relais local, sont fréquentes.

Quelles sont les principales menaces de la préservation du patrimoine en France ?

A. B. : Le principal problème concerne la multiplicité des acteurs du financement, à savoir l'État, la région, le département, les collectivités locales et les financements privés. Les villes à rempart comme Dinan ont énormément de difficultés à financer leur patrimoine : elles n'y arrivent qu'avec quatre ou cinq financements différents.

La mise en place d'un nouveau maillage territorial n'a pas arrangé les choses. Les intercommunalités nuisent d'une certaine façon à la préservation du patrimoine. Un maire d'une petite commune aura tendance à vouloir sauver l'église du village. Mais une personne à la tête de 25 communes aura d'autres préoccupations que de préserver l'église d'un quartier...

Par ailleurs, le patrimoine souffre d'initiatives locales hasardeuses. Prenons l'exemple de Bougival. Un plan local d'urbanisme prévoyait la construction d'une concession Mercedes en face de la Villa Viardot, monument classé en péril. Ce type de politique locale porte atteinte à la préservation du patrimoine et va à l'encontre de la Charte de l'environnement inscrite dans la Constitution depuis 2005. Adoptée sous Jacques Chirac, elle stipule pourtant que les Français doivent être consultés lors des modifications de leur cadre de vie.

À lire aussi



➤ **C'est aujourd'hui le grand tirage du Loto du patrimoine**

Quelles seraient les solutions pour trouver des financements ?

A. B. : Il faudrait une prise en compte des retombées économiques du patrimoine. La fédération patrimoine environnement milite pour que le ministère du tourisme soit rattaché au ministère de la culture.

Nous avons constaté que les localités sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ont mis en place une politique de préservation du patrimoine afin d'attirer les touristes. Les recettes touristiques en France sont énormes, elles pourraient permettre de faire des miracles pour le patrimoine.